



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-051

PUBLIÉ LE 30 JANVIER 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-01-30-00003 - Arrêté de composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille modifié au 30 01 2025 (2 pages)	Page 3
R32-2025-01-30-00001 - Arrêté de composition du comité social d'administration académique de proximité (3 pages)	Page 5
R32-2025-01-30-00002 - Arrêté de composition du comité social d'administration spécial académique modificatif du 30 01 2025 (3 pages)	Page 8



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE

**Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, notamment articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 ;
Vu l'arrêté du 7 mars 2013 modifié fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
Vu le décret du président de la République en date du 14 février 2018 nommant Madame Valérie CABUIL rectrice de l'académie de Lille ;
Vu les résultats des élections professionnelles au comité technique académique qui se sont déroulées du 1^{er} au 8 décembre 2022 et les noms des représentants élus de chaque liste ;
Vu les propositions de la MGEN ;
Vu l'arrêté rectoral du 7 mars 2023 portant composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille.**

ARRETE

Article 1 : la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille est composée comme suit :

En qualité de représentants de l'administration :

Madame Valérie CABUIL, Rectrice d'académie, présidente, ou son représentant.
Monsieur Olivier COTTET, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord, ou son représentant.

En qualité de représentants des personnels :

Au titre de la FSU

Titulaires :

Madame Claire DAMADE, infirmière, collège Mitterrand à Arras
Madame Nathalie GREZ, assistante sociale des personnels, DSDEN du Pas-de-Calais
Monsieur Bruno ROBIN, retraité

Suppléants

Monsieur Jérôme PANNIER, professeur des écoles en détachement, lycée Malraux à Béthune
Monsieur Jean-Paul MACHEN, retraité
Madame Carole WURTZ, SAENES, lycée Baggio à Lille

Au titre du SNALC

Titulaire :

Madame Laurence DE JAEGERE, professeure d'EPS, collège Sévigné à Roubaix

Suppléante :

Madame Maïté LAREPPE, SAENES, rectorat de Lille

Au titre de l'UNSA-Education

Titulaires :

Monsieur Pierre-Philippe LOUART, professeur certifié, collège Jean Moulin à Berck

Madame Bénédicte KEKIC, retraitée
Monsieur David VAN CEULEBROECK, professeur de écoles, circonscription à Valenciennes-Denain

Suppléants

Monsieur Martin PILLIER, professeur certifié, collège Martin Luther King à Calais
Madame Valérie LEBLANC, professeure de lycée professionnel, LPO Pays de Condé à Condé-sur-Escaut
Monsieur Léandre WALLART, professeur des écoles, école Pierre Corneille à Tourcoing

Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

Titulaire :

Madame Laïla BELKAMLA, ADJAENES, lycée professionnel Jean-Charles Cazin à Boulogne-sur-Mer

Suppléant :

Monsieur Jérôme LASVERGNAS, professeur des écoles en SEGPA, collège du Caraquet à Desvres

En qualité de représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) :

Titulaires

Madame Martine BROCHARD, membre du comité départemental MGEN du Nord
Monsieur Michel BOUREL, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Lidwine THOMAS, responsable relations, enseignement et recherche MGEN en Hauts-de-France
Monsieur François STASINSKI, président de la section MGEN du Nord
Madame Catherine BOIDIN, animatrice de la vie militante MGEN en Hauts-de-France
Monsieur Laurent FINET, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais
Madame Nathalie LIOTARD, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Suppléants

Madame Sylvie DE BACKER, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Maryvonne LABY, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Elisabeth LEBLANC, membre du comité départemental MGEN du Nord
Madame Valérie PITRE, membre du comité départemental MGEN du Nord
Monsieur Pascal BECU, président de la section MGEN du Pas-de-Calais
Madame Dominique COPIN, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais
Madame Nathalie DUQUESNE, membre du comité départemental MGEN du Pas-de-Calais

Article 2 : Madame Marie-Pierre LONGELIN, conseillère technique de service social auprès du recteur, est nommée membre de la commission académique d'action sociale en qualité de personne qualifiée et de conseiller.

Article 3 : La modification est indiquée en gras. Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 4 : le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

30 JAN. 2025

Fait à Lille, le



Valérie CABUIL



ACADÉMIE DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

**Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.**

ARRÊTE

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration académique

Article 1^{er}

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Jean-François CAREMEL, professeur certifié, collège Bernard Chochoy, Norrent-Fontes
- Monsieur Maxime VASSEUR, professeur des écoles, circonscription du 1^{er} degré de Béthune 3
- Madame Emilie JANKOWIAK, professeure certifiée d'EPS, lycée général du 1^{er} degré de Béthune 3
- Monsieur Frédéric BRESSAN, attaché d'administration de l'État, lycée Aimé Césaire de Lille

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Pauline MAHE, professeure des écoles, circonscription du 1^{er} degré de Lille 1 Centre
- Madame Maëva BISMUTH, conseillère principale d'éducation, collège Maxence Van Der Meersch, Roubaix
- Monsieur Alexis MOREL, professeur agrégé, lycée général et technologique Condorcet, Lens
- Madame Gabrielle BONICEL, professeure certifiée, collège Maxence Van Der Meersch, Roubaix

2. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Benoît THEUNIS, professeur certifié, lycée Gustave Eiffel, Armentières

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Joëlle ROTS, professeure certifiée, collège Arthur Van Hecke, Dunkerque

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur Guillaume MAËS, professeur certifié, collège Roger Salengro, Houplines

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Christel ABIS, professeure des écoles, circonscription de Boulogne 1

4. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (3)

- Monsieur Mohamed ATTIA, professeur de lycée professionnel, lycée polyvalent Valentine Labbé, La Madeleine

- Madame Julie DUHAMEL, professeure des écoles, école Condorcet Germinal, Liévin

- Monsieur Jean-François BALLAND, attaché d'administration de l'État, collège Nina Simone, Lille

b) Représentants suppléants (3)

- Monsieur Thierry DEBAECKE, personnel de direction, lycée Ernest Couteaux, Saint-Amand-les-Eaux

- Monsieur Cédric BART, conseiller principal d'éducation, collège Paul Verlaine, Béthune

- Madame Agnès BOCQUET, attaché d'administration de l'État, Rectorat de Lille

5. Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Catherine BODET, professeure certifiée, lycée général et technologique international Montebello, Lille

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Patrick VANDRIESSCHE, professeur des écoles, école élémentaire Curie Michelet, Loos

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Maxime VASSEUR, professeur des écoles, circonscription de Béthune 3

- Madame Maëva BISMUTH, conseillère principale d'éducation, collège Maxence Van Der Meersch, Roubaix

- Madame Gabrielle BONICEL, professeure, collège Van Der Meersch, Roubaix

- Madame Émilie JANKOWIAK, professeure d'EPS, lycée de l'Escaut, Valenciennes

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Laurence PINCHON, professeure agrégée d'EPS, lycée professionnel Dinah Derycke, Villeneuve d'Ascq,

- Madame Ludivine DEBACQ, CPE, collège Jean Mermoz, Faches-Thumesnil

- Madame Dominique DAUCHOT, professeure spécialisée de SEGPA, collège Paul Verlaine, Saint-Nicolas-lez-Arras

- Monsieur Matthieu VUATTIER-DUJARDIN, titulaire remplaçant brigade dans la circonscription de Lille 1 sud

2. Au titre du SNALC

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Joëlle ROTS, professeure certifiée, collège Arthur Van Hecke, Dunkerque

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Rodolphe VETU, professeur certifié, lycée Gustave Eiffel, Armentières

3. Au titre de la FNEC-FP-FO

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Christel ABIS, professeure des écoles, circonscription de Boulogne-sur-Mer 1

b) Représentant suppléant (1)

- Monsieur Thomas DANEL, professeur de lycée professionnel, cité scolaire Pierre de Forest, Maubeuge

4. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (3)

- Monsieur Mohamed ATTIA, professeur de lycée professionnel, lycée polyvalent Valentine Labbé, La Madeleine

- Madame Julie DUHAMEL, professeure des écoles, école Condorcet Germinal, Liévin

- Madame Agnès BOCQUET, attaché d'administration de l'État, Rectorat de Lille

b) Représentants suppléants (3)

- Madame Alexandra AMBROSIONI, professeure des écoles, école Jean Jaurès, Sin-le-Noble

- Madame Béatrice DE MARTINIS, proviseure, lycée Albert Châtelet, Saint-Pol-sur-Ternoise

- 

5. Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

a) Représentant titulaire (1)

- Madame Catherine BODET, professeure certifiée, lycée Montebello, Lille

b) Représentant suppléant (1)

- Madame Béatrice BERAL, professeure agrégée, collège les Rochambelles, Anzin

Article 4

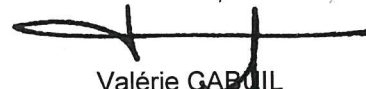
Figurent en gras, les modifications apportées à l'arrêté du 4 octobre 2024.

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

30 JAN. 2025

Fait à Lille, le



Valérie GABUILL

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022.
Vu l'arrêté de composition du comité social d'administration spéciale académique du 09 janvier 2023 ;
Vu l'arrêté de composition du comité social d'administration spéciale académique du 20 octobre 2023.

ARRÊTE

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration spécial académique

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration spécial académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Nicolas BOUS, SAENES, circonscription d'Avesnes-Aulnoye
- Monsieur Jonathan TOURNAY, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nancy CLAUS, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nathalie BARBET, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Géraldine BOULET, attachée d'administration de l'État, DSDEN du Nord
- Madame Francine PREVOST, SAENES, Rectorat de Lille
- Madame Manuella LECAILLE, contractuelle, DSDEN du Pas-de-Calais
- Madame Christine COUSIN, SAENES, Rectorat de Lille

2. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (5)

- Madame Agnès BOCQUET, attachée d'administration de l'État, Rectorat de Lille
- Madame Corinne HUYGHE, IGR, Rectorat de Lille
- Madame Marie-Laurence GODART, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

- Madame Nathalie DA COSTA HERMIGNIES, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais
- Madame Denise DENEUVILLE, SAENES, Rectorat de Lille

b) Représentants suppléants (5)

- Madame Nathalie TOUSSAERT, ADJAENES, Rectorat de Lille
- Madame Françoise HENNEQUART, IGE, Rectorat de Lille
- Monsieur Samuel POULAIN, ADJAENES, circonscription de Lens-Vendin-le-Vieil
- Madame Graziella DERVEEUW, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Angélique LERICQUE, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

3. Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur GOLUB Frédéric, ADJAENES, DSDEN du nord

b) Représentant suppléant (1)

- Madame ZAOMI Sarah, ATRF, Rectorat de Lille

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique institué auprès du recteur de l'académie de Lille comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial académique de l'académie de Lille les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Représentants titulaires (4)

- Monsieur Nicolas BOUS, SAENES, circonscription d'Avesnes-Aulnoye
- Monsieur Jonathan TOURNAY, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nancy CLAUS, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Nathalie BARBET, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

b) Représentants suppléants (4)

- Madame Sylvie WAREIN, contractuelle, DSDEN du Nord
- Madame Manuella LECAILLE, contractuelle, DSDEN du Pas-de-Calais
- Monsieur Grégory OLEJNICZAK, SAENES, circonscription de Douai-Centre
- Madame Christine COUSIN, SAENES, Rectorat de Lille

2. Au titre de l'UNSA-Éducation

a) Représentants titulaires (5)

- Madame Agnès BOCQUET, attachée d'administration de l'État, Rectorat de Lille
- Madame Corinne HUYGHE, IGR, Rectorat de Lille
- Madame Marie-Laurence GODART, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais
- Madame Nathalie DA COSTA HERMIGNIES, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

- Madame Denise DENEUVILLE, SAENES, Rectorat de Lille

b) Représentants suppléants (5)

- Madame Nathalie TOUSSAERT, ADJAENES, Rectorat de Lille
- Madame Françoise HENNEQUART, IGE, Rectorat de Lille
- Monsieur Samuel POULAIN, ADJAENES, circonscription de Lens-Vendin-le-Vieil
- Madame Graziella DERVEEUW, SAENES, DSDEN du Nord
- Madame Angélique LERICQUE, ADJAENES, DSDEN du Pas-de-Calais

3. Au titre de la CFDT Education Formation Recherche Publiques Nord-Pas-de-Calais

a) Représentant titulaire (1)

- Monsieur GOLUB Frédéric, ADJAENES, DSDEN du nord

b) Représentant suppléant (1)

- Madame ZAOMI Sarah, ATRF, Rectorat de Lille

Article 5

Figurent en gras, les modifications apportées à l'arrêté du 2 septembre 2024.

Article 6

Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Lille, le

30 JAN. 2025



Valérie CABUIL